

Dossier N° : 11977098  
Démarche : Télédéclaration publique d'intérêts  
Organisme : [REDACTED]  
Ce dossier est **accepté**.

## Historique

Déposé le : mardi 28 mars 2023 17h44  
En instruction le : mardi 28 mars 2023 17h44  
Décision le : mercredi 17 mai 2023 12h16

## Identité du demandeur

Informations FranceConnect : Le dossier a été déposé par le compte de Henri BERGERON, authentifié par FranceConnect le 28/03/2023.  
Email : [REDACTED]  
Civilité : M.  
Nom : BERGERON  
Prénom : Henri

## Formulaire

**A quel titre participez vous aux travaux de la cnDAspe**  
Membre de la cnDAspe

**Date d'entrée en fonction ou du début de la collaboration**  
21 janvier 2021

**Adresse à utiliser pour le courrier**  
Non communiqué

**Adresse à utiliser pour les e-mails**  
[REDACTED]

# 1. Déclaration

## Guide

Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans cette rubrique. En revanche, les mandats et fonctions électifs ne sont à mentionner que dans la rubrique qui leur est spécifiquement consacrée (n°8). Les activités de consultant ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n°2. Les activités exercées à titre bénévole doivent être mentionnées en rubrique n°7. Indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets, mais il est possible d'indiquer les montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet

## Description de l'activité

Chercheur CNRS

## Rémunération ou gratification perçue

██████

## Guide

Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans cette rubrique. En revanche, les mandats et fonctions électifs ne sont à mentionner que dans la rubrique qui leur est spécifiquement consacrée (n°8). Les activités de consultant ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n°2. Les activités exercées à titre bénévole doivent être mentionnées en rubrique n°7. Indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets, mais il est possible d'indiquer les montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet

## Description de l'activité

Professeur à Sciences Po

## Rémunération ou gratification perçue

██████

## Guide

Les activités de consultant doivent être déclarées quel que soit le statut sous lequel elles ont été exercées (salarié d'une société de conseil, auto-entrepreneur...). Les activités de consultant qui ont été exercées à titre bénévole doivent également être mentionnées.

## Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi

Expertise et formation pour des organisations publiques et privées (POSOS, E&Y, Bearing Point, Pharmaceutiques, HAS, Cedetiam, Gouvernement du Luxembourg, CRAMIF, RATP, Banque Postale)

## Description de l'activité professionnelle

Formation et expertise

## Rémunération ou gratification perçue

██████

## Guide

Toutes les fonctions dirigeantes, qu'elles aient donné lieu ou non à rémunération, doivent être mentionnées. Les structures concernées sont notamment les suivantes :

- organismes publics : établissements publics, groupements d'intérêt public ;
- organismes privés : associations, sociétés, partis politiques, fondations...

Pour une société, s'entendent notamment comme participation aux organes dirigeants, les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration, de président et de membre du directoire, de membre ou de président du conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général délégué ou gérant. Les fonctions dirigeantes exercées au titre d'un mandat politique ou comme représentant de l'État ou d'une collectivité doivent également être mentionnées. Pour les élus locaux, il est possible d'obtenir communication de cette liste auprès des services de la collectivité concernée.

Indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets, mais il est possible d'indiquer les montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet

### Identification de l'organisme public ou privé ou de la société

Comité d'Orientation Stratégique du Ministère de la transformation et de la fonction publiques, Comité de Pilotage de l'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé, CA de Public Health Paris – Université de Paris, CS de Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanie, CS Université Paris-Sorbonne-Cité

### Description de l'activité

Membre de CA ou de CS

### Rémunération ou gratification perçue

NON

### Nom et prénom

██████████

### Statut

Conjoint, partenaire lié par un PACS, concubin

### Employeur

BNP

### Fonctions exercées

██████████

### Attestation

Oui